

P.W. - C.R.A.C. N° 109 (2019-2020) – Vendredi 24 avril 2020

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES MESURES DU GOUVERNEMENT SUITE À L'IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de M. Frédéric, sur « les mesures du Gouvernement suite à l'impact de la crise du COVID-19 sur la précarité énergétique.

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, le contexte actuel risque d'accentuer la problématique de la précarité énergétique. L'accès à l'énergie constitue à nos yeux un droit fondamental. Il est donc primordial que son accès soit garanti à tous pour permettre à chaque citoyen de vivre dignement. Avec mon groupe, nous avons demandé et obtenu des auditions qui laissent apparaître et qui confirment qu'aujourd'hui un ménage sur cinq se trouve en précarité énergétique, sans compter toutes les situations qui échappent au radar.

Je tiens à profiter de l'occasion qui m'est donnée pour saluer les décisions qui ont été prises par le Gouvernement :

- interdire les coupures d'électricité et de gaz entre le 18 mars et le 30 juin ;
- l'interdiction de placement de compteur à budget ;
- les clients resteront alimentés par leur fournisseur selon leur contrat actuel.

Le Gouvernement a réagi cette semaine, et me fait modifier quelque peu ma question, avec de nouvelles aides complémentaires : 100 euros pour les ménages équipés d'un compteur à budget en électricité, 75 euros pour les ménages équipés d'un compteur à budget à gaz. Un accompagnement social est également prévu pour aider les personnes concernées à définir les modalités de remboursement et permettre son étalement dans le temps.

Cette action, il faut le souligner, concerne 70 000 ménages pour les budgets électricité et 32 000 pour les cartes de gaz, pour un coût total donc de 9,4 millions d'euros. C'est important à souligner. Je tenais à dire et à exprimer la satisfaction du groupe socialiste à l'égard de ces décisions. Je souhaiterais néanmoins avoir quelques précisions.

En ce qui concerne le rechargement de 100 euros en électricité et 75 euros pour le gaz, s'agit-il bien d'un rechargement à la sortie du confinement, ce qui permettrait de donner un peu d'air aux ménages ? S'il s'agit par contre d'une aide octroyée directement aux fournisseurs, cette aide n'offrirait pas un soutien direct aux ménages, cela leur permettrait éventuellement de rembourser leurs dettes, pour autant qu'il y ait une dette. En ce qui concerne mon groupe, il est clair que nous préférons envisager la première option, le paiement sur la carte à la sortie du confinement. J'aurais aimé avoir votre avis.

Lors de la conférence de presse, vous avez souligné qu'il s'agissait d'aider les plus précaires à payer leurs factures, nous vous soutenons aussi à cet égard. Par rapport aux fournisseurs, concernant la problématique des frais de recouvrement, avez-vous pu aborder avec eux la manière dont il conviendrait de veiller à ne pas accroître l'endettement des clients en difficulté ? Quelle mesure envisagez-vous de mettre en œuvre au profit des ménages dont la situation s'est trouvée aggravée par la crise du COVID-19 ?

Enfin, vous avez mentionné également lors de la conférence de presse que vous aviez demandé au Fédéral de compléter le dispositif, à savoir la possibilité de mettre en œuvre les tarifs sociaux pour

l'électricité, ce qui permettrait d'avoir un tarif réduit pour un plus grand nombre de ménages en fonction de leurs revenus, y compris dans le cas d'une perte temporaire de revenus. Nous vous soutenons.

Le PS vous soutient, Monsieur le Ministre, dans cette demande. Pouvez-vous nous donner dès à présent, déjà des précisions ? Des contacts ont-ils été établis ? Le cas échéant, quelles conclusions en tirez-vous ? Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Madame et Messieurs les députés, on l'a déjà évoqué à l'une ou l'autre reprise depuis le début de cette crise, la question de l'énergie, de l'accès à l'énergie et de la précarité énergétique est un sujet de toute première préoccupation. Les personnes qui se retrouvent confinées ont peut-être une augmentation de consommation, ont peut-être d'autres difficultés pour toutes sortes de choses habituelles dans leur vie quotidienne, et peut-être aussi pour certaines d'entre elles une perte de revenus.

Nous avons donc dès le départ eu ce souci d'avoir une action pour les publics les plus identifiés, ceux qui ont habituellement une difficulté à payer leur facture d'énergie, de gaz et d'électricité, à savoir les personnes qui ont un compteur à budget. Comme cela a été dit, il y a d'abord eu une première décision de ne plus mettre de compteur à budget, d'interdire les coupures. Puis nous avons maintenant une nouvelle décision depuis hier, qui est celle de prévoir un subside, une intervention directe vis-à-vis de ces publics, de 100 euros pour l'électricité et de 75 euros pour le gaz, les deux étant cumulatifs pour les ménages, pour ne pas se retrouver dans cette situation au moment où l'on va réactiver les compteurs à budget – ce n'est pas encore pour tout de suite, puisque la suspension est prévue jusque fin juin –, pour ne pas se retrouver à la fois avec une difficulté de recharger sa carte et redémarrer le système et, d'autre part, une difficulté à honorer les factures qui seraient reçues à ce moment.

Effectivement, on peut avoir, de manière supplétive ou si le Fédéral n'intervenait pas, des décisions complémentaires au niveau de la Région, mais la solidarité générale et le principe de base et l'intérêt de notre Wallonie, c'est que le Fédéral active ces mécanismes de tarif réduit. C'est dans ce sens que le Gouvernement fédéral a été sollicité, à la fois pour revoir les conditions générales de revenus d'accès au tarif réduit et d'autre part pour prendre en compte les situations spécifiques de quelques mois de perte de revenu, comme nous le connaissons aujourd'hui. Le Gouvernement fédéral n'a pas encore répondu, donc nous agissons évidemment en fonction de cette situation. D'une manière générale, les dispositifs d'aide sociale et énergétique sont, comme je le disais, du ressort fédéral, mais nous sommes évidemment en lien également avec les acteurs sociaux, avec l'ensemble des interlocuteurs, en dialogue permanent pour veiller au fur et à mesure de cette crise et de ses conséquences à agir de manière adéquate, au fur et à mesure que les choses se clarifient et que les constats sont établis.

J'ai déjà évoqué cette question des compteurs et des mesures qui ont été prises. Vous évoquez la manière de mettre en œuvre l'aide qui va être octroyée aux ménages. Cette question technique est encore en cours d'examen. Comme je vous l'ai dit, on a encore un petit peu de temps puisque de toute façon les compteurs sont suspendus jusque fin juin. Nous devons trouver la meilleure formule technique, mais en tous les cas le but est bien que cette aide intervienne au moment de la reprise des compteurs à budget pour, à tout le moins, ne pas conditionner le rechargement de la carte au paiement des arriérés de factures et d'autre part pour ne pas additionner les problèmes avec, à la fois la consommation qui a été accumulée et le prépaiement qui est à venir. Donc c'est bien là que l'on compte intervenir, mais effectivement nous devons encore affiner les modalités précises en dialogue avec les fournisseurs, la FEBEG, et cetera. Enfin, pour terminer, je voudrais aussi évoquer le fait qu'un appel à candidatures vient d'être envoyé aux CPAS pour la participation au programme Pap2021- 2022

qui travaille précisément avec les communes et les CPAS sur la précarité énergétique. Ce sont donc 3 millions d'euros qui sont prévus dans le fonds Énergie pour soutenir les missions essentielles d'accompagnement des ménages que ces CPAS réalisent. Donc, nous nous inscrivons clairement dans une action immédiate mais aussi dans un travail beaucoup plus structurel dans la durée qui était prévue d'ailleurs par l'accord de gouvernement, mais qui doit se concrétiser dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour ses réponses et je comprends que l'on ne sait pas répondre à tous les aspects techniques comme les modalités de mise en œuvre de cette intervention financière puisque c'est à l'étude et je surveillerai cela de près, mais je ne doute pas que vous veillerez à l'intérêt des plus précarisés qui sont concernés par cette mesure.

Deux, j'entends régulièrement les collègues de l'opposition – c'est sûrement comme cela qu'ils considèrent leur travail dans cette crise – dire du bout des lèvres que ce que le Gouvernement fait est vraiment fort bien, mais qu'il y a toujours moyen de faire mieux, qu'il y a toujours moyen de faire plus. Oui. Mais je veux souligner que le Gouvernement fait son job 24 heures sur 24 et apporte des réponses concrètes à l'ensemble des questions qui sont posées par le terrain. On ne sait pas tout faire dans une situation de crise comme celle que l'on traverse d'un simple claquement de doigts, mais si, dans l'opposition, on a des solutions pratiques, rapides, finançables, que l'on n'hésite surtout pas à les mettre sur la table. Mais je trouve que c'est parfois un peu facile de dire qu'il n'y a qu'à, que vous n'aviez qu'à prendre vos responsabilités au moment où l'on vous a appelés, et qu'aucun de vous deux ne les a prises.

Ceci dit, je ne veux pas polémiquer, parce que le problème n'est pas là aujourd'hui, je n'ai pas pour habitude de polémiquer, mais peut-être souligner deux éléments, Monsieur le Ministre, dans votre réponse. Vous admettez – et c'est bien normal, parce que c'est la réalité – que beaucoup de familles aujourd'hui, beaucoup de ménages sont en difficulté par rapport aux dépenses énergétiques et j'ai entendu dans votre réponse une ouverture pour l'avenir, qu'un certain nombre de schémas d'aides complémentaires sont à l'étude et je m'en réjouis.

En ce qui concerne la mise en œuvre du tarif réduit, du tarif social qui relève du Fédéral, je demanderai dès aujourd'hui à des collègues du groupe socialiste de la Chambre d'interpeller, si ce n'est déjà fait, le Gouvernement à cet égard.

Je vous remercie en tout cas pour l'action que vous menez avec l'ensemble du Gouvernement pour ne laisser personne au bord du chemin.